Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 82 (1973)

Heft: 7

Artikel: La pharmacie de ménage

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684210

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



La Pharmacie de ménage

«Avoir chez soi, à portée de main – mais non à celle des enfants – une pharmacie de ménage contenant des pansements et des médicaments de première urgence: fort bien. Mais à la condition que ce contenu soit tenu à jour, régulièrement contrôlé, épuré, remplacé. Tout comme la femme soignée ne doit, dit-on, pas avoir honte de laisser voir l'intérieur de son sac à main à des yeux indiscrets, la maîtresse de maison ne devrait pas avoir à rougir en ouvrant sa pharmacie de ménage.

Par principe, on ne doit pas garder de restes de médicaments ou de préparations qui portent la désignation NR sur la vignette OICM (Office intercantonal pour le contrôle des médicaments). NR est l'abréviation de l'expression latine «ne repetere» et signifie «ne pas renouveler». Font partie, principalement, de ce groupe les antibiotiques, les sulfamides, les anticoagulants et les stupéfiants. Il s'agit donc de toutes les substances qui ne doivent pas être absorbées sans avoir été prescrites par le médecin et sans que ce dernier surveille le traitement.

Les médicaments contenant de la pénicilline n'entrent pas dans ce groupe, ils ne doivent cependant pas non plus être conservés. En effet, ils ont pour résultat de faire apparaître des souches de bactéries qui résistent à la pénicilline. Il en résulte que l'absorption de pénicilline en dehors de tout contrôle médical est susceptible d'engendrer une sensibilisation qui se manifeste par des réactions allergiques violentes pouvant

entraîner, dans les cas les plus graves, une issue mortelle.

Tous les médicaments et préparations dont on ne sait plus à quoi ils servent et comment les utiliser, doivent également être détruits. On peut énoncer, quant à la conservation des autres médicaments, les principes suivants:

- les dragées et les tablettes, pour autant que leur surface soit intacte et qu'elles n'aient pas une couleur ou une odeur suspecte: 4 à 6 ans. Il est recommandé également de sentir le flacon ou le tube qui les contient immédiatement après l'avoir débouché;
- les liquides en général peuvent être utilisés aussi longtemps qu'ils n'ont pas changé de couleur ou ne contiennent pas de dépôt. Les solutions qui étaient contenues dans les flacons hermétiques ne peuvent être utilisées que pendant quelques mois au maximum;
- les solutions alcooliques (par exemple les gouttes contre la toux) se dessèchent facilement et le flacon ne contient plus que le médicament concentré. Les solutions alcooliques sont reconnaissables à leur odeur d'alcool et au fait qu'elles s'écoulent rapidement sur la peau;
- les gouttes pour les yeux doivent être utilisées dans un court délai après l'ouverture du flacon et ne doivent jamais être conservées.

Dans les cas douteux, ceux où l'on hésite à jeter un médicament, ainsi que pour les pommades et les poudres, il faut consulter le pharmacien avant tout usage.

Comment et où doit-on conserver les médicaments?

Dans la chambre de bains, on ne doit garder que le matériel de pansement et l'ouate. De même, la matière dont on confectionne les emplâtres se conserve bien en milieu humide. En revanche, doivent être ailleurs, dans un endroit sec, les poudres, les dragées et les tablettes. Dans tous les cas, il faut veiller à ce que les enfants, particulièrement les tout-petits, ne puissent avoir accès aux médicaments. La meilleure solution consiste à posséder une armoire spéciale ou à réserver un tiroir à cet effet, l'un et l'autre fermant à clef, et d'en enlever la clef. Les médicaments mal conservés sont dangereux. La teinture d'iode par exemple, dissout, avec le temps, la solution alcoolique et forme de l'iodacétone qui est particulièrement douloureux dans les blessures. Les cas d'empoisonnement par des médicaments proviennent soit d'un traitement inadéquat, soit d'une conservation défectueuse ou d'une confusion entre deux produits. Pour éviter ces dernières, la solution la meilleure est de faire contrôler de temps à autre par le pharmacien le contenu de la «pharmacie de